

Département de la Manche

DIRECTION DES INFRASTRUCTURES  
ET DE L'ENTRETIEN ROUTIER

Agence technique départementale du Centre Manche  
ZA de la Mare  
5 le Clos Fontaine  
50200 COUTANCES

Affaire suivie par : Caroline CALIPEL  
T. 02 33 17 06 00  
Courriel : atd-cma@manche.fr

Mesdames et Messieurs les Maires

**N/Réf** : DIE-CMA-2024.41-CC-JM

**Objet** : nouveau planning de fauchage

Mesdames et Messieurs les Maires,

Je vous prie de bien vouloir trouver en accompagnement de ce courrier une plaquette de communication concernant le nouveau planning mis en place par la Direction de l'Infrastructure et de l'Entretien Routier (DIER) afin de répondre à plusieurs contraintes réglementaires et environnementales et donc en finalité aux enjeux de développement durable.

Ce changement de pratique doit notamment contribuer à :

- Limiter les perturbations pour la faune et flore en ciblant le fauchage en bord de chaussée lors de la période de floraison, de reproduction et de nidification des espèces (voir les préconisations du Préfet dans le communiqué de presse ci-joint) ;
- Éviter de toucher aux haies entre le 16 mars et 15 août et ainsi s'éviter un risque de contentieux avec les agriculteurs qui sont soumis à des règles strictes dans ce domaine (risque de suppression d'aides PAC), mais aussi des remarques de l'OFB et de la DDTM;
- Se rapprocher des pratiques d'autres départements français sur lesquelles la DIER s'est appuyée, en sachant que nous avons nos particularités locales.

Pour toutes informations complémentaires sur cette thématique, vous pouvez contacter directement le service Gestion et Sécurité de la Voirie de la DIER au 02 33 05 97 21.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs les maires, l'expression de mes salutations distinguées.

La responsable de l'agence  
technique départementale  
Centre Manche  
Caroline Calipel

